

LES EMBALLAGES A BASE DE PAPIER-CARTON ET LEUR RECYCLAGE

Le rapport établi par l'Ademe à destination de la commission européenne prévu dans la Directive Emballage et Déchets d'Emballages vient d'être achevé pour l'année 2017.

Il confirme le niveau très élevé de fermeture de la boucle matière dans ce produit particulier qui est l'emballage. Avec un taux de recyclage de près de 96% les emballages papier-carton connaissent le taux de réutilisation de leur matière le plus élevé du monde de l'emballage (annexe 1).

Il en résulte très logiquement que le taux moyen de matière recyclée dans ces emballages est très élevé avec près de 73%. Ainsi, à ce niveau de taux moyen de recyclé, une large part des emballages papier-carton sont en fait à «100% en recyclé».

Toutefois, le monde des emballages papier-carton connaît une assez grande diversité :

- Des emballages ménagers qui protègent des produits de grande consommation destinés aux particuliers consommateurs (flux annuel de l'ordre de 1 100 000 Tonnes).

De taille réduite, ces emballages ont, au-delà de leur fonction première de protection de produit qu'ils contiennent, une fonction importante d'information du consommateur. Ils sont de ce fait plus imprimés et vernissés. Ces emballages terminent leur vie dans le circuit municipal et sont gérés dans le dispositif de REP par Citéo et Adelphe.

- Des emballages industriels et commerciaux qui représentent un flux annuel de l'ordre de 3 500 000 Tonnes. Ce sont :
 - soit des emballages de produits utilisés par des industriels (consommation intermédiaire) ou des artisans, qui en sont les détenteurs en fin de vie,
 - soit des emballages de regroupement - emballages logistiques -, dont la fonction est de faciliter le transport et le stockage des produits emballés (UVC) qu'ils doivent protéger et dont la grande distribution est le détenteur final à près de 45%,.

Ces emballages sont gérés par la Directive Emballage et Déchets d'Emballages, et soumis au décret 5 flux. Il est prévu qu'un système de REP les encadre en Europe en 2025.

- Entre ces 2 grandes catégories, il existe des emballages au rattachement parfois discuté. Ce sont des emballages « services », ceux de la consommation « nomade », très proche techniquement des emballages de grande consommation mais qui peuvent être rattachés pour leur fin de vie, soit aux emballages ménagers car ce sont des emballages de produits alimentaires à emporter pour consommation immédiate, soit aux emballages industriels et commerciaux quand ils sont emballages services de restauration rapide ou de distribution automatique (annexe 2).

Une REP est annoncée pour ces emballages en France en 2021.

- **Des familles au poids variable (annexe 3)**

La majorité (en tonnages) des emballages papier-carton sont donc des emballages industriels et commerciaux, particulièrement des emballages logistiques (80% du total soit 3 500 000 tonnes) alors que les emballages ménagers et assimilés représentent environ 20% (1 100 000 tonnes).

- **Les emballages papier-carton usagés source majeure de matière pour la fabrication des matériaux d'emballages papier-carton (annexe 4)**

La quasi-totalité des emballages usagés sont recyclés dans la fabrication de nouveaux emballages.

Dans l'emballage papier-carton, l'apport de fibres neuves est désormais limité (de l'ordre de 27%). Certaines applications n'utilisent que de la fibre vierge c'est souvent le cas des emballages de produits de grande consommation du secteur alimentaire. Cet apport de fibres vierges dans la boucle de réutilisation de la fibre de cellulose permet un renouvellement du flux fibreux et son élargissement.

Au-delà de la boucle de recyclage des emballages papier carton, La filière emballage participe plus largement au recyclage d'autres produits fibreux, même si les limites techniques et qualitatives cantonnent ce recyclage à des niveaux faibles et qu'il tend à se réduire. Cela représente cependant au niveau européen de l'ordre de 4,5 millions de tonnes de papiers graphiques, journaux et magazines, qui sont recyclés par le secteur emballage.

Ces autres produits fibreux ne peuvent pas être utilisés de façon massive dans le domaine de l'emballage papier carton. En effet, tous ces produits à recycler peuvent être constitués de fibres différentes (longues ou courtes) qui n'ont, ni le même usage, ni le même intérêt d'un point de vue papetier (il existe pas moins de 64 sortes de papiers pour recyclage aux valeurs marchandes très différentes).

- **Les flux emballages se trouvent quant à eux dans un système mondialisé (annexe 5)**

La boucle de recyclage des emballages papier carton ne saurait s'envisager en terme local, ni même européen.

En effet, Les emballages pour la plupart ont cette caractéristique de ne pas circuler vide et d'être fabriqués sur place, là où le produit est conditionné. La mondialisation de l'économie et des flux de marchandises se sont donc

logiquement traduits par une circulation mondiale des emballages, auxiliaires des produits qu'ils protègent et qui circulent avec eux.

Après ouverture, les emballages usagés présents sur le territoire national et qu'il faut recycler, proviennent non seulement des produits fabriqués et consommés en France mais sont aussi des emballages fabriqués dans les pays de production des biens importés qu'ils conditionnent.

La plupart des pays industrialisés, qui ont confié à la Chine et aux pays asiatiques le soin de les approvisionner très largement en biens de consommation (l'usine du monde !), sont donc aussi le réceptacle d'une quantité considérable d'emballages papier-carton dont il faut gérer la fin de vie.

Ces emballages récupérés et triés constituent une source de fibres de cellulose nécessaire à la fabrication de nouveaux emballages dans les pays producteurs de biens. Un système circulaire de flux s'est donc développé permettant le retour de ces emballages à recycler vers la Chine et les pays asiatiques qui en assuraient le recyclage final.

Ainsi, l'excédent structurel des pays européens (environ 7 millions de tonnes) était-il absorbé par ces pays et un équilibre mondial des flux, fragile comme tout équilibre, s'est mis en place.

- Le recyclage des emballages à base de papier-carton n'est pas menacé dans la durée.

Le recyclage des emballages papier-carton s'entend donc dans un système mondialisé en relatif équilibre assurant la réutilisation de la matière des emballages. Ce système subit cependant naturellement des fluctuations liées aux variations de l'activité d'emballages, donc à l'activité économique des différents pays et des échanges internationaux.

Cette économie circulaire à l'échelle mondiale contient en elle-même un mécanisme de rééquilibrage automatique : la diminution du besoin d'emballages conduit à terme à un moindre déballage alors que la réutilisation de matière pour fabriquer des emballages moins demandés se réduit.

Cette « autorégulation » connaît cependant des décalages temporels et de nombreux facteurs de déséquilibre. En effet, le marché des emballages papier carton récupérés et triés a une capacité limitée d'ajustements. Le produit à recycler n'est pas « produit » au sens classique du terme, donc sensible aux mécanismes classiques de l'offre et de la demande. Il s'agit d'un sous-produit de la consommation (en fait conceptuellement un déchet). Il en résulte que l'on ne peut pas contrôler sa génération à la source et cela d'autant moins qu'une contrainte sociétale pousse au recyclage. L'ajustement des déséquilibres se fera alors largement par le jeu des marchés, mais le « driver » de la collecte et du recyclage n'est pas seulement la valeur du produit à recycler, qui est conceptuellement un déchet qu'il faut traiter. Dans ce processus de « traitement » qui comprend collecte, massification, tri et recyclage final, des prestations payantes existent voire également des prises en charge de coûts là où ont été mis en place des éco-organismes dans des systèmes de REP.

Cette circularité est de plus imparfaite puisque les biens, les acteurs de cette branche sont distants : la production des emballages étant localisée là où se produisent les biens à emballer, la génération des emballages à recycler là où se trouvent les consommateurs de ces biens, alors que les différentes zones géographiques connaissent des niveaux de développement, de collecte et des contraintes institutionnelles qui peuvent différer sensiblement.

C'est donc bien un modèle de circularité mondiale qui s'est mis en place et qui permet aux emballages papier-carton, quel que soit le lieu de déballage, d'être recyclé et leur matière réutilisée et réemployée dans la fabrication de nouveaux emballages, via le recyclage. Ceci présente deux avantages considérables : la flexibilité de la fabrication des nouveaux emballages (tailles, forme,...) et la rupture de la contrainte retour de l'emballage pour réemploi (l'emballage circule mal à vide) difficilement compatible avec des flux internationaux.

Mais ce fonctionnement en boucle peut rencontrer, comme actuellement, des frictions plus ou moins importantes, d'autant plus longues à régler que les mécanismes courants d'adaptation de l'offre et de la demande ne peuvent jouer complètement, sans remettre en question l'équilibre général. La valeur de l'emballage à recycler peut jouer favorablement sur le développement de débouchés, y compris nouveaux, la finalité restant l'accroissement du taux de réutilisation de la matière pour en assurer une gestion durable des ressources naturelles.

- Le recyclage des emballages ménagers à base de papier-carton n'est pas menacé car il est garanti.

Les emballages à base de papier-carton des produits de grande consommation, essentiellement ménagers représentent un tonnage nettement plus modeste pour des emballages généralement davantage traités et d'une grande diversité.

Les emballages déballés par les citoyens consommateurs finissent leurs vies dispersées sur les territoires sur lesquels les collectivités territoriales ont la responsabilité de les gérer.

Ce circuit « municipal » n'en n'appartient pas moins à la boucle mondialisée et en subit les influences.

Les nombreuses spécificités du circuit ménager, la très grande visibilité de ces emballages qui terminent leur vie entre les mains des ménages, la « lourde » organisation qui est mise en place par les collectivités territoriales pour gérer leur fin de vie, nécessitent une stabilité et une « garantie » des débouchés et de recyclage final de ces emballages collectés et triés.

La mise en place en France du système de REP pour les emballages ménagers s'est accompagnée de celle de garanties accordées par les filières industrielles concernées de chaque famille de matériaux, via Revipac pour les emballages à base de papier-carton

Grâce à ce dispositif, les efforts de collecte et de tri réalisés par les citoyens sont assurés quoiqu'il arrive de se transformer réellement en réutilisation de la

matière et en réduction de l'appel aux ressources naturelles pour fabriquer des emballages.

L'engagement de l'industrie de l'emballage papier-carton permet de mettre le circuit de l'emballage ménager à l'abri des déséquilibres éventuels du système de flux circulaires mondialisés d'emballages.

La poursuite du développement des emballages, nécessité par la progression de la consommation des biens matériels produits et consommés à l'échelle mondiale s'accompagne d'un progrès constant du recyclage de ceux-ci et d'une gestion soutenable des ressources naturelles renouvelables dont est issu le matériau papier-carton.



Crée en 1992, **COFEPAC** (Comité Français de l'Emballage Papier Carton) réunit toutes les organisations de l'industrie de l'emballage « papier-carton » :

- COPACEL (producteurs de pâtes, papiers et cartons)
- Carton Ondulé de France (cartons ondulés)
- Fédération Française du Cartonnage et Articles de Papeterie (cartonnages, sacs)
- ACN « Alliance Carton Nature (briques alimentaires) »
- REVIPAC (en qualité de membre associé)
- Club MCAS (en qualité de membre associé)

Aujourd'hui, COFEPAC représente près de 600 entreprises pour un effectif de 31 000 salariés et un chiffre d'affaires consolidé (2010) de 6,2 milliards d'euros.

Contact : Noël MANGIN – 06 08 05 24 42

COFEPAC



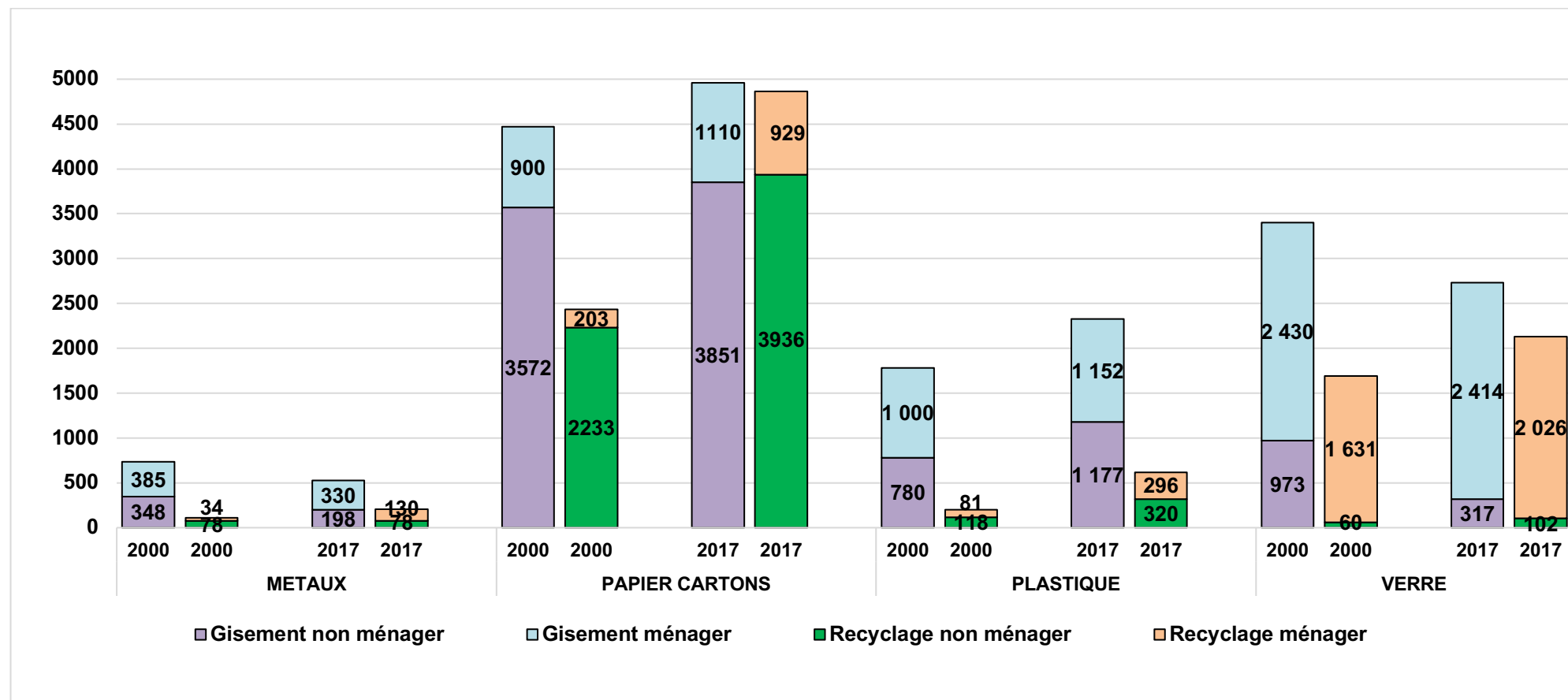
COMITÉ FRANÇAIS DE L'EMBALLAGE PAPIER CARTON

ANNEXES

Annexe n°1

COFEPAC : EMBALLAGE PAPIER-CARTON

**Numéro 1 dans l'emballage,
Numéro 1 dans le recyclage**



Source : Ademe

Annexe n°2

COFEPAC : EMBALLAGE PAPIER-CARTON

L'emballage papier-carton, une grande diversité

Emballages obtenus par découpage, pliage, collage et assemblage

Emballages en papier :

Plage et enveloppe,
Sacs, calendriers, couches...
Tissus - enduits, couches PC, paraffinés...
Substrats : Sacs, sachets, pochettes

Emballages en carton ondulé

Colères de groupement
Plateaux fruits
Pâtes
Boîtes pizza

Emballage sur mesure
Intracalage
palettes



Emballages en carton plat :

Boîtes plates, Coffrets, Boîtes à fondre



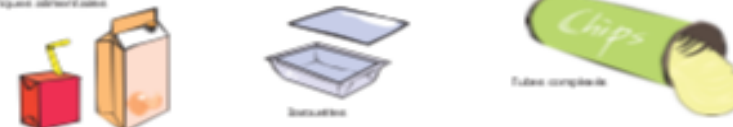
Emballages fabriqués en volume

Emballages en cellulose moule



Emballages complexés

Boîtes alimentaires

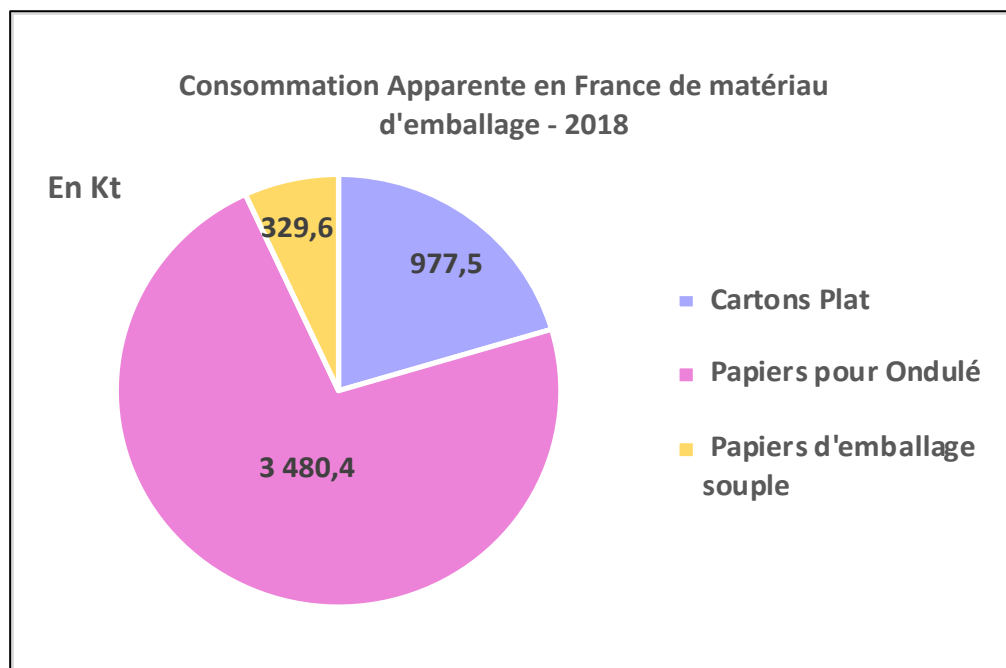


Source : Cofepac

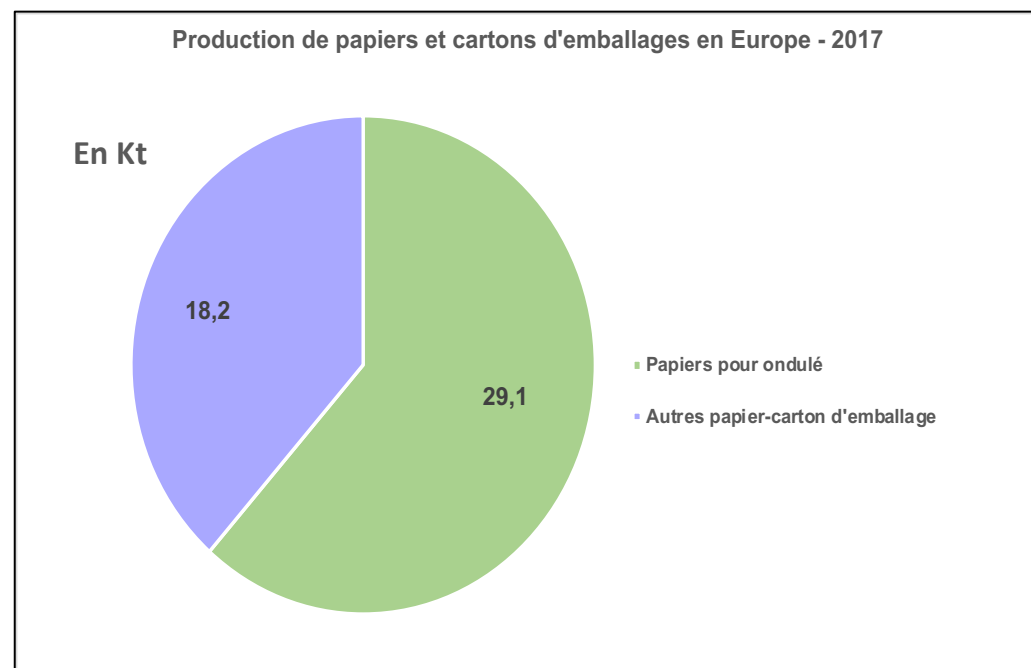
Annexe n°3

COFEPAC : EMBALLAGE PAPIER-CARTON

Le poids des secteurs France et Europe



Source : COPACEL



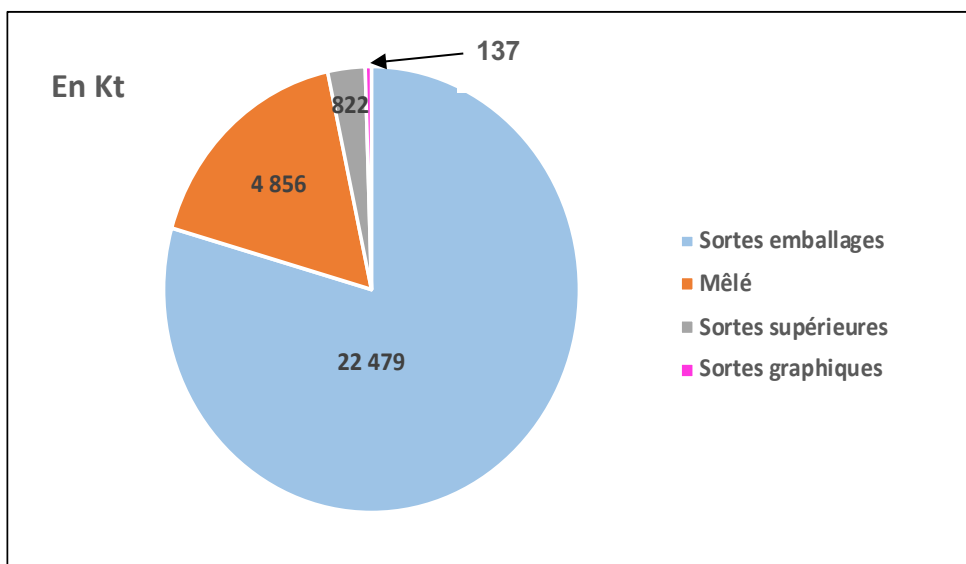
Source : CEPI

Annexe n°4

COFEPAC : EMBALLAGE PAPIER-CARTON

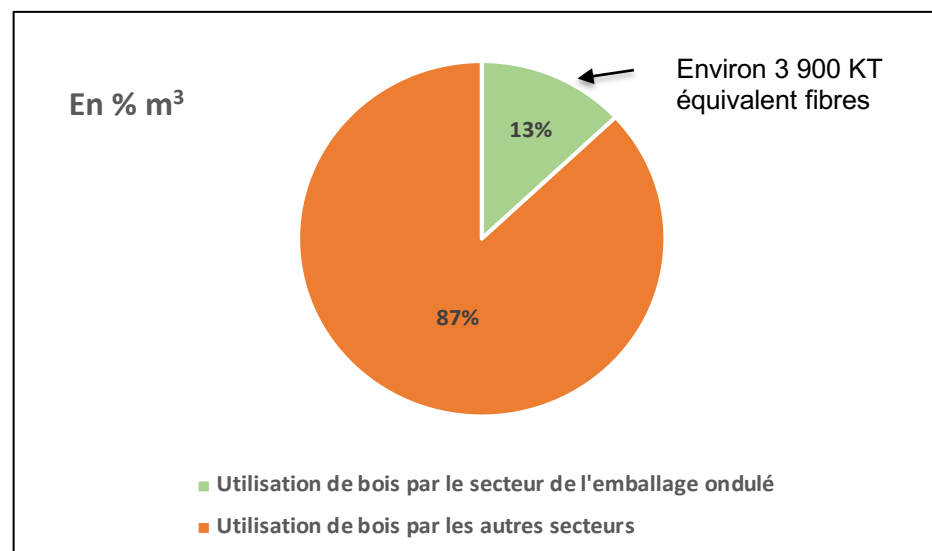
Les sources de matières fibreuse dans l'emballage en Europe : le secteur de l'ondulé en 2018

Utilisation de papier-carton à recycler par sortes (28 294 Kt)



Source : CEPI

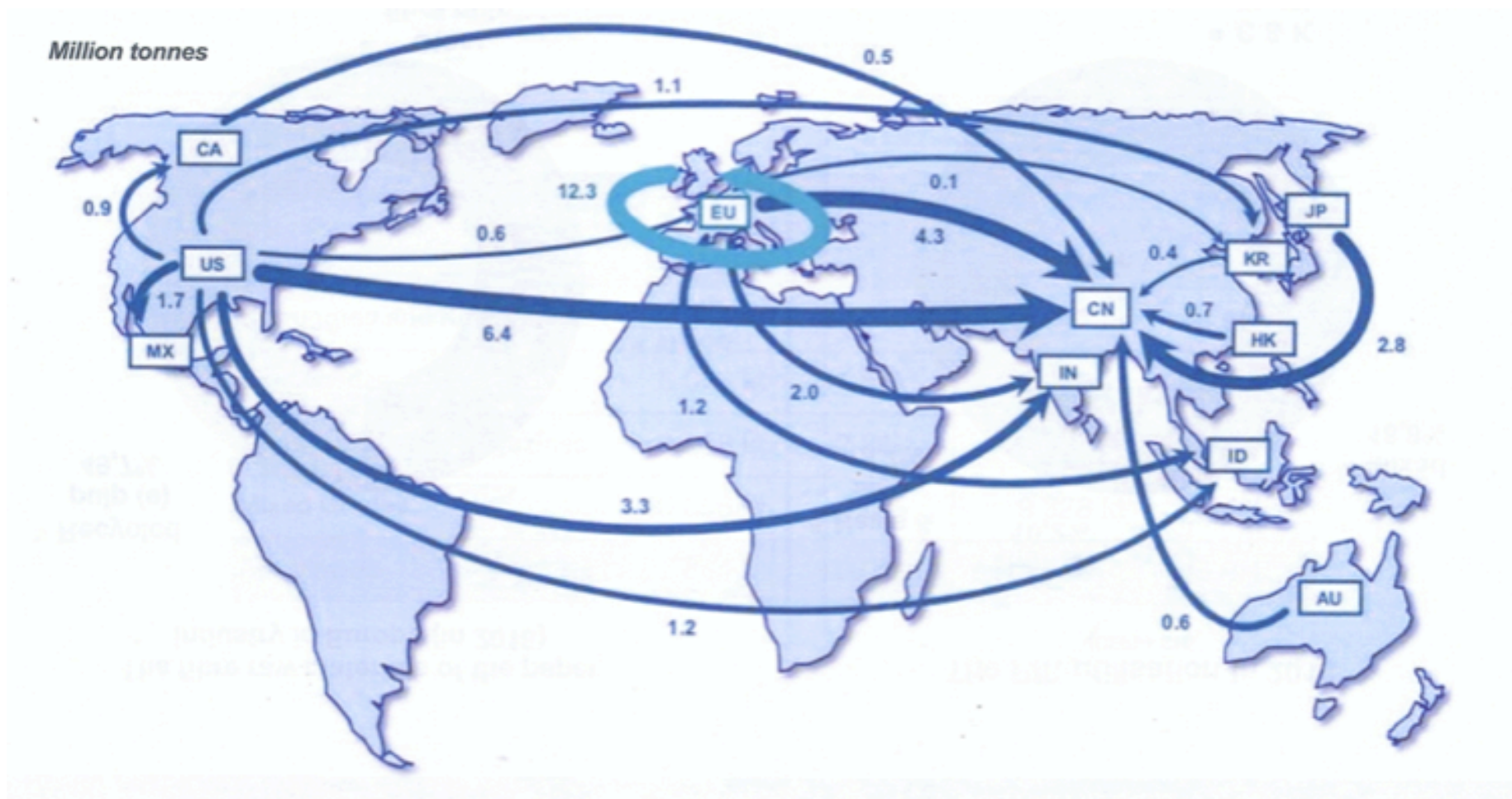
Utilisation de bois (154 900 milliers m³)



Annexe n°5

COFEPAC : EMBALLAGE PAPIER-CARTON

Flux mondiaux de papier-carton à recycler



Total de flux commerciaux de papier à recycler : 56 millions de tonnes

Source : CEPI